



Education non formelle

Depuis son établissement en 1972, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe¹ est un pilier de l'Organisation et contribue à l'essor de la démocratie en Europe. Par le biais de ses deux Centres européens de la jeunesse (centres de savoir et d'expérience sur les jeunes et les questions de jeunesse en Europe) et du Fonds européen pour la jeunesse (financement par le Conseil des projets destinés à la jeunesse européenne), ce secteur contribue aux progrès de la liberté et de la démocratie – de la chute des dictatures au pouvoir en Espagne et au Portugal, jusqu'à celle du mur de Berlin – et à des changements radicaux en Europe centrale et orientale. Ces résultats ont été obtenus grâce au renforcement de mouvements sociaux et de processus d'éducation politique dans différents domaines: démocratie, droits de l'homme, citoyenneté, apprentissage interculturel et politiques de l'enfance et de la jeunesse fondées sur des données avérées.



Education et apprentissage non formels: cadre, méthodologie et philosophie

L'éducation non formelle repose sur une longue tradition bien vivante en Europe: une tradition dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle a été forgée par le Conseil de l'Europe et notamment par le secteur jeunesse de cette Organisation. Elle est au cœur de la méthodologie et de la philosophie du

1. «L'un des derniers sociotopes de cogestion en Europe et probablement le seul exemple du genre au sein d'une organisation internationale ou européenne» (*Eggs in a pan*, 2008, p. 162).



programme du Conseil destiné à la jeunesse, même si l'expression «éducation non formelle» en tant que telle n'est apparue que dans les années 1990².

Conscients de la nécessité et de l'opportunité d'une éducation basée sur des valeurs après 1945 et partisans d'activités mettant l'accent sur l'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne en vue de former de bons citoyens ayant de bonnes chances de trouver un emploi dans le présent millénaire, les Centres européens de la jeunesse, le Fonds européen pour la jeunesse et le Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe ont joué un rôle essentiel dans les domaines suivants: élaboration de concepts et de méthodologies d'éducation et d'apprentissage non formels; démonstration et renforcement de la valeur de ces concepts et méthodologies; lutte en faveur de leur reconnaissance; amélioration et documentation de leur qualité; et soutien et analyse de leur contribution au changement éducatif et social.

Quarante ans après l'établissement du premier Centre européen de la jeunesse à Strasbourg en 1972 – conçu comme un forum de discussion de l'avenir de l'Europe et de laboratoire d'idées expérimentales en matière de réforme de l'apprentissage de l'éducation –, l'éducation non formelle est devenue un concept répandu et bien documenté à la fois à l'intérieur et au-delà du secteur jeunesse. Elle constitue la principale inspiration de principes, méthodologies et approches pédagogiques fondamentaux mettant généralement l'accent sur la motivation intrinsèque de l'apprenant, la participation volontaire, l'esprit critique et une participation active au processus démocratique. Elle est largement admise et reconnue comme offrant des possibilités d'apprentissage unique à des millions de jeunes Européens sur une base journalière. L'éducation non formelle constitue l'axe pédagogique du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de leur partenariat jeunesse, ainsi que le moyen d'identifier la nature essentielle et contraignante du principe du travail des organisations de jeunesse en Europe et au-delà.

-----> **Importance, pertinence et reconnaissance politique de l'éducation et de l'apprentissage non formels**

Depuis quelques décennies, l'importance et la pertinence de l'éducation non formelle sont de plus en plus reconnues par la société civile, les gouvernements et les institutions européennes. L'apprentissage et l'éducation non formels se

2. Pour reprendre les paroles prononcées par Peter Lauritzen en décembre 2004 dans un discours sur l'apprentissage tout au long de la vie, l'apprentissage non formel et la citoyenneté: «Aujourd'hui, nous traitons les mêmes thèmes qu'il y a trente ans, mais en recourant à un langage différent» (op. cit., p. 64).



voient constamment admis comme des domaines de travail prioritaires pour les organisations et institutions liées à l'éducation, en particulier dans le secteur jeunesse.

Le Forum européen pour la jeunesse – en sa qualité de plate-forme paneuropéenne des organisations de jeunesse et de partenaire vital pour le Conseil de l'Europe – met en lumière le rôle et la contribution des organisations non gouvernementales en tant que fournisseurs de services relevant de l'éducation non formelle³.

Les institutions européennes ont également accordé à l'éducation et à l'apprentissage non formels un statut élevé et leur ont conféré un élan formidable en adoptant des documents d'orientation fondamentaux en la matière: le Conseil de l'Europe avec la Recommandation Rec(2003)8 du Comité des Ministres sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes, et l'Union européenne avec la Résolution 2006/C168 sur la reconnaissance de la valeur de l'éducation et de la formation non formelles et informelles dans le domaine de la jeunesse en Europe.

Par conséquent, l'apprentissage et l'éducation non formels jouissent incontestablement du statut de priorité fondamentale au sein des institutions, des politiques et des programmes européens. En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, la conférence des ministres responsables de la jeunesse a souligné dans son *Agenda 2020* que la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels constituait une contribution importante à l'accès des jeunes à l'éducation, à la formation et à la vie professionnelle. En outre, la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme mentionne l'éducation non formelle comme une activité essentielle pour atteindre les objectifs qu'elle énonce. L'Union européenne, quant à elle, a confirmé en termes analogues l'importance qu'elle accorde à la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le cadre renouvelé de la coopération européenne dans le secteur jeunesse (2010-2018): «En complément de l'éducation formelle, encourager et reconnaître l'apprentissage non formel des jeunes et améliorer les liens entre l'éducation formelle et l'apprentissage non formel».

L'intérêt politique pour les divers processus éducatifs axés sur l'apprenant et fondés sur la pratique – toute activité relevant de la notion d'éducation et d'apprentissage non formel – a évolué au fil des ans (comme le montrent les documents d'orientation les plus récents) et place désormais l'accent sur les normes de qualité, la validation et les stratégies de reconnaissance. Cette

3. Dans des résolutions adoptées en 2003, 2005 et 2008, ainsi que dans plusieurs publications thématiques, dont le *Sunshine Report on Non-formal Education* qui décrit les meilleures pratiques de ses organisations membres.



évolution a été également facilitée par la réunion fréquente de chercheurs, de décideurs politiques et de praticiens du secteur jeunesse ayant un intérêt commun à expliquer la valeur réelle et potentielle de ce type d'apprentissage, en particulier dans des contextes dépassant les limites de l'éducation formelle et de ses caractéristiques essentielles que sont l'évaluation et la qualification. Le Conseil de l'Europe, et plus spécialement son secteur jeunesse, joue un rôle essentiel dans cette évolution.

-----> **Voies pouvant mener à la validation et à la reconnaissance de l'éducation non formelle**

Dans le cadre de cette politique, plusieurs instruments ont été élaborés pour faciliter la validation et la reconnaissance des qualifications et des compétences acquises par un apprentissage non formel. C'est le cas notamment du *Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse* introduit par le Conseil de l'Europe pour aider les intéressés à identifier, décrire et évaluer leurs compétences et, par la même occasion, contribuer à la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels.

Cette évolution vers des normes de qualité, la validation et la reconnaissance est perceptible dans les documents *Pathways* de 2004 et de 2011⁴. Il s'agit de documents de travail élaborés en commun par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et l'Unité jeunesse de la Commission de l'Union européenne, dans le cadre de leur partenariat jeunesse, en coopération, notamment, avec le Forum européen de la jeunesse. Ces documents dressent un aperçu complet du contexte politique et des cadres politiques pertinents en matière d'éducation non formelle, énoncent les aspects essentiels et les caractéristiques de l'apprentissage non formel dans le secteur jeunesse et décrivent la manière de parvenir à sa validation et sa reconnaissance formelle.

Le document de travail de 2011 intitulé *Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/education and of youth work in Europe* résume 10 étapes qui entrent dans une stratégie renouvelée de reconnaissance en faisant valoir qu'il est temps de mettre en œuvre des mesures concrètes et notamment :

- parvenir à une compréhension et une stratégie communes dans le secteur jeunesse et renforcer la coopération et la communication ;

4. *Pathways towards validation and recognition of education, training & learning in the youth sector* (Passerelle vers la validation et la reconnaissance de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage dans le secteur jeunesse), en anglais uniquement, 2004 ; *Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/education and of youth work in Europe* (Passerelle 2.0 vers la reconnaissance de l'apprentissage non formel et du travail de jeunesse en Europe), en anglais uniquement, 2011.



- rendre visible le rôle des organisations de jeunesse ;
- garantir la qualité de la formation en matière d'éducation/apprentissage non formel ;
- accroître la connaissance de l'éducation/apprentissage non formel dans le travail de jeunesse ;
- améliorer les outils existants et les rendre à la fois accessibles et transférables.
- renforcer le processus au niveau politique ;
- établir des liens entre le domaine jeunesse et les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie ;
- impliquer les personnes concernées dans le secteur de l'emploi ;
- associer le secteur social ;
- coopérer avec d'autres domaines politiques et des groupes intéressés de la société civile.

-----> **Evolution au niveau des concepts : 1^{er} Symposium sur l'éducation et l'apprentissage non formels en 2000**

L'idée d'organiser en 2000 un symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle est partie de la constatation que la plus grande partie du savoir et de l'expérience en la matière était non documentée, comme l'illustre l'étude parue en 1999 et intitulée *Building Bridges for Learning*. « La constatation sans doute la plus importante de cette étude est de souligner à quel point nous sommes ignorants des pratiques de l'éducation non formelle et encore plus de celles en usage au sein des organisations de jeunesse » (Sahlberg, 1999, p. 20).

-----> **Eléments communs aux approches en usage dans l'éducation non formelle**

Les quelque 70 professionnels et activistes ayant participé au symposium se sont accordés à reconnaître qu'une définition universellement reconnue de l'éducation non formelle n'est ni possible, ni souhaitable. Personne ne désire en effet souscrire à une définition qui risque de devenir rapidement obsolète, tandis que tout le monde nourrit la volonté de respecter la diversité des perspectives et des pratiques. Cependant, en identifiant des éléments communs et des caractéristiques essentielles entre les diverses formes d'apprentissage créatif, expérientiel et participatif, le 1^{er} symposium sur l'éducation non formelle



a contribué de manière décisive à documenter et à prouver la manière dont cette éducation est perçue, comprise et pratiquée dans le secteur jeunesse.

Figure 1 – Éléments communs aux définitions existantes de l'apprentissage non formel

- apprentissage spécifique,
- contextes divers,
- organisation différente et moins lourde de la fourniture et de la livraison,
- enseignement et styles d'enseignement et d'apprentissage alternatifs/ complémentaires
- reconnaissance moins marquée des résultats et de la qualité

Source : Symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle : rapport (2001)

Le rapport du symposium conteste également l'opposition binaire entre apprentissage formel et non formel en faisant remarquer que «leurs caractéristiques respectives se fondent en ce qui constitue finalement un continuum de contexte, de contenu et de méthodes d'apprentissage» (Chisholm, 2001, p. 62).

Le premier symposium a également consacré une évolution terminologique dans le secteur jeunesse. Son titre contenait en effet le mot *éducation*, mais le rapport proposait le terme *apprentissage* comme solution de remplacement, en soutenant que celui-ci permet de mieux attirer l'attention sur des activités et non sur des systèmes et que, en plaçant l'humain au centre des préoccupations, il se rattache davantage à la logique et aux valeurs de l'approche axée sur l'apprenant appliquées dans des contextes d'apprentissage non formel.

A la suite du symposium, le discours et la compréhension de l'apprentissage non formel ont progressivement évolué. Cet apprentissage était défini en 1974 par Coombs et Ahmed en ces termes: «toute activité éducative organisée et systématique poursuivie hors du cadre du système formel». A l'issue du symposium, le même concept était défini comme des situations d'apprentissage multiples fondées sur un continuum pédagogique et structurées à plusieurs niveaux entre formalité, non-formalité et informalité.



-----> **Caractéristiques essentielles et méthodes fondamentales de l'apprentissage non formel**

Dans *Informality and formality in learning* (Informalité et formalité dans l'apprentissage)⁵, Helen Colley, Phil Hodgkinson et Janice Malcolm ont analysé les attributs et les aspects de la formalité et de l'informalité dans l'apprentissage – sous l'angle du processus, du lieu et des modalités, de la finalité et du contenu – et sont parvenus à énoncer 20 critères visant à saisir les liens complexes entre attributs informels et formels des situations d'apprentissage.

Ces critères ont été utilisés pour l'évaluation externe du Programme de perfectionnement pour les formateurs en Europe (ATTE), un programme pilote à temps partiel sur deux ans destiné aux professionnels de l'éducation non formelle travaillant dans le secteur jeunesse. Le rapport relevait des progrès importants depuis le symposium tenu en 2000 : « Les principes et les pratiques éducatifs guidant le travail du secteur tendent désormais de plus en plus vers le renforcement conscient de la cohésion théorique et pédagogique en vue d'atteindre certains objectifs, de relever certains défis et d'atteindre certains apprenants » (Chisholm, 2006, p. 24).

Le rapport d'évaluation résumait ensuite, sur la base des discussions tenues lors du symposium initial, les caractéristiques essentielles de l'apprentissage non formel :

Figure 2 – Caractéristiques essentielles de l'apprentissage non formel

- coexistence et interaction équilibrée entre les dimensions cognitive, affective et pratique de l'apprentissage
- établissement d'un lien entre l'apprentissage individuel et social, relations d'enseignement/apprentissage orientées vers le partenariat, la solidarité et la symétrie
- Apprentissage participatif et axé sur l'apprenant
- approche holistique et axée sur le processus

5. Rapport publié en 2003 par le Learning and Skills Research Centre.



- préoccupations proches de la vie réelle, enseignement expérientiel et orienté vers l'apprentissage par la pratique, favorisant les échanges interculturels et les rencontres en tant qu'outils d'apprentissage
- accès volontaire et (idéalement) libre
- priorité à la transmission et à la pratique des valeurs et des compétences inhérentes à la vie démocratique

Source : Symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle : rapport (2001)

Les caractéristiques relevées mettent l'accent sur des conditions d'apprentissage pouvant poursuivre diverses fins et présenter des différences notables – ce qui prouve que les personnes travaillant dans le secteur jeunesse perçoivent l'apprentissage non formel comme fermement ancré dans la pratique et le contexte pertinents – et générer toute une palette de méthodes non formelles comme indiqué ci-dessous :

Figure 3 – Enseignement/formation et méthodes d'apprentissage non formels

- méthodes basées sur la communication: interaction, dialogue, médiation
- méthodes basées sur l'activité: expérience, pratique, expérimentation
- méthodes centrées sur les questions sociales : partenariat, travail d'équipe, réseautage
- méthodes autogérées : créativité, découverte, responsabilité

Source : Symposium du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle : rapport (2001)

-----> **Continuum de l'apprentissage : caractère formel, non formel et informel de l'apprentissage**

En se fondant sur la liste des 20 critères distinctifs énoncés par Colley, Hodgkinson et Malcolm, l'évaluation de l'ATTE a permis de revisiter lesdits critères afin de les simplifier, de les subdiviser (ou certains d'entre eux) entre leurs éléments constitutifs et de les répartir entre quatre groupes – processus, lieux et modalités, finalité et contenu – selon le thème dont ils semblent le plus relever. La même équipe d'évaluation a ensuite positionné l'ATTE en tant qu'exemple réel d'apprentissage non formel dans le secteur jeunesse, sur une échelle en trois points, pour chaque critère



Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Processus
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage planifié/structuré ou organique/évolutif?
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage explicite ou tacite?
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage compartimenté ou intégré/holistique?
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage individuel ou collectif/collaboratif?
1	2	3	Les résultats de l'apprentissage sont-ils mesurés ou pas (et sont-ils éventuellement non mesurables)
1	2	3	S'agit-il d'un apprentissage contrôlé par l'enseignant/le formateur ou bien centré/négocié par l'apprenant?

Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Lieu et modalités
1	2	3	S'agit-il d'une activité éducative explicitement étiquetée comme telle ou pas?
1	2	3	L'apprentissage se déroule-t-il dans un cadre éducatif ou dans la collectivité?
1	2	3	L'apprentissage est-il ou pas de manière explicite le principal objectif pour toute personne concernée?
1	2	3	L'apprentissage s'inscrit-il dans un cours reconnu ou pas?
1	2	3	L'apprentissage doit-il être accompli dans un délai fixé à l'avance ou est-il à durée indéterminée?

Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Finalité
1	2	3	L'apprentissage est-il explicitement évalué et reconnu ou pas?



Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Contenu
1	2	3	L'évaluation de l'apprentissage est-elle sommative ou formative ?
1	2	3	Les résultats de l'apprentissage sont-ils transférables/ généralisables à d'autres contextes ?
1	2	3	Les objectifs et les résultats de l'apprentissage sont-ils déterminés à l'extérieur ou pas ?
1	2	3	L'apprentissage répond-il aux besoins de groupes dominants ou bien à ceux de groupes marginalisés ?
1	2	3	L'accès dépend-il ou pas de critères explicites ?
1	2	3	L'apprentissage préserve-t-il le <i>statu quo</i> ou encourage-t-il la résistance et l'autonomie ?
1	2	3	Les détenteurs de l'autorité arbitrent-ils l'apprentissage ou bien celui-ci relève-t-il de l'exercice de la démocratie par les apprenants ?

Formalisme/ informalisme			Groupe de critères
			Contenu
1	2	3	Le statut professionnel/social du savoir censé être acquis est-il élevé ou bas ?
1	2	3	Le savoir censé être acquis revêt-il un caractère prépositionnel ou pratique ?
1	2	3	L'apprentissage est-il perçu comme purement cognitif ou bien comme davantage « intégré »/multidimensionnel ?

Ces 22 critères répartis en quatre groupes et reformulés comme des questions tangibles constituent la tentative la plus sérieuse lancée par le secteur pour analyser et positionner une activité ou un programme éducatif sous l'angle du formalisme, du non-formalisme et de l'informalisme à tous les niveaux du continuum. Reste à savoir dans quelle mesure ils peuvent capturer l'essence de l'éducation non formelle décrite en son temps par Peter Lauritzen comme suit: « La participation doit être apprise, tout comme la culture démocratique et l'acceptation des minorités. Apprendre à exister, acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, développer une qualité individuelle reflétant des qualifications



sociales, défendre un intérêt, militer en faveur d'un ordre du jour précis et former des commissions et des équipes sont autant d'activités constituant le curriculum de l'apprentissage non formel, l'approche éducative du mouvement associatif depuis son apparition en tant que sujet politique, que ce soit sous le vocable d'éducation populaire, de *foelkeoplysnik*, d'éducation des travailleurs, de travail dans la communauté ou de toute autre tradition d'éducation extrascolaire.» (P. Lauritzen, «The Making of the European Citizen'», *Handbook of Applied Developmental Sciences*, vol. 3, p. 366).

-----> **Pratique de l'éducation/apprentissage non formel**

Les deux Centres européens de la jeunesse du Conseil de l'Europe ont été créés il y a quelque quarante ans et, depuis, leur programme a principalement consisté en sessions d'étude ou de formation internationale et en séminaires/débats à l'intention des jeunes, à la demande et avec la collaboration des associations de jeunesse, en vue de renforcer les structures européennes transnationales de la jeunesse. Ces activités se fondent sur une méthodologie pédagogique *non formelle*, même si ce qualificatif n'a pas été employé au début.

Dans les années 1980, les premiers cours de formation ont été introduits dans les programmes du secteur jeunesse du Conseil dans la désignation expresse d'activités éducatives, avec une légère réticence dans la mesure où d'aucuns craignaient qu'ils n'entrent en conflit avec les aspirations politiques des mouvements et des organisations de jeunesse.

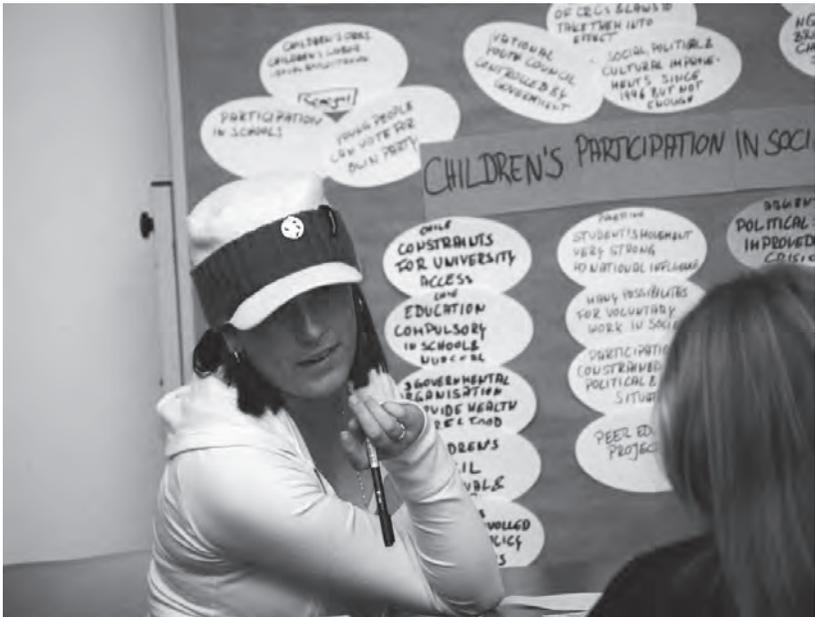
Ces dernières années, notamment dans le cadre d'une coopération renforcée avec l'Union européenne, les priorités du programme se sont déplacées vers un nombre accru de cours de formation de courte ou de longue durée à l'intention des personnes travaillant dans le domaine de la jeunesse en qualité de gestionnaires, de décideurs, de dirigeants politiques ou d'éducateurs.

-----> **De l'expérience controversée au succès incontestable : les cours de formation de longue durée**

L'ATTE n'a certainement pas été le premier stage de formation de longue durée (LTTC), mais plutôt le fruit d'années d'expérimentation de cours de longue durée relevant de l'éducation non formelle, y compris des cours consacrés à l'apprentissage interculturel. Les discussions autour de ce nouveau format ont débuté dès 1988. Une partie du travail de pionnier entrepris par la suite en collaboration avec la Commission européenne incluait notamment un cours de longue durée sur l'inclusion sociale au milieu des années 1990. D'autres centres



bien établis, comme l'Interkulturelles Zentrum de Vienne, ont également élaboré des formations de formateurs de longue durée. Ces initiatives, de même que d'autres expériences du même genre, ont permis de déboucher sur des stages de perfectionnement (ACTHRE [Advanced Compass Training in Human Rights Education], 2005-2008), TALE (formateurs en méthodes actives d'apprentissage en Europe, 2008-2010) et les cours de formation à long terme ayant suivi comme les projets ENTER ! (LTC sur le droit à l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés, 2009-2011).



-----> **Documentation, rapports, magazines, séminaires de recherche et ouvrages**

L'expérience acquise grâce à l'organisation de nombreuses activités éducatives non-formelles est régulièrement décrite et analysée dans diverses publications dont :

- *Forum 21*, la revue européenne de politique de l'enfance et de la jeunesse et la revue européenne de recherche sur l'enfance et la jeunesse (dont le 14^e numéro [2009] contient notamment un article sur la reconnaissance de l'apprentissage non formel) ;
- *Coyote*, le magazine du secteur jeunesse publié par le Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe, dont trois numéros (2000) portent spécifiquement sur l'apprentissage non formel et 11 (2006) sur l'éducation non formelle ;



- la série «T-Kits», offrant des manuels de formation publiés par le Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe et notamment le «T-Kit» n° 4, *Apprentissage interculturel*, et le «T-Kit» n° 6, *Principes essentiels de la formation* ;
- divers documents et rapports spécialisés, notamment l'ouvrage paru en 2005 et intitulé *Trading up – Potential and performance in non-formal learning* (rédigé à l'issue du séminaire organisé sur le thème «The Youth Sector and Non-formal Education/Learning: working to make lifelong learning a reality and contributing to the Third Sector», 28-30 avril 2004, Centre européen de la jeunesse de Strasbourg) et l'ouvrage paru en 2011 sous le titre *Intercultural learning in non-formal education* (lequel met surtout l'accent sur l'éducation non formelle et le dialogue interculturel dans le contexte euro-méditerranéen).

-----> Normes de qualité dans l'éducation non formelle

Des normes de qualité dans les activités d'éducation et de formation du Service jeunesse du Conseil de l'Europe ont été fixées sur la base de dizaines d'années d'expérience en matière d'éducation non formelle. Ces normes sont décrites dans un document spécifique qui tient lieu à la fois d'ouvrage de référence pour toutes les personnes intéressées par les activités d'éducation/formation du Conseil de l'Europe et de déclaration d'intention de l'Organisation concernant les activités qu'elle s'engage à organiser dans le domaine de l'éducation et de la formation des jeunes.

Ces normes de qualité sont les suivantes :

1. Une évaluation pertinente des besoins. Pour s'assurer que les activités sont utiles, leurs résultats durables et les différentes parties prenantes satisfaites, il convient de fonder les activités sur les besoins et attentes clairement définis du Conseil de l'Europe et de ses partenaires, et sur les réalités politiques, sociales, culturelles et éducatives auxquelles elles sont censées répondre.
2. Des objectifs concrets, réalisables et évaluables. Outre les buts généraux qui découlent de l'analyse des besoins (dont les dimensions politiques et culturelles), chaque activité doit toujours avoir des objectifs éducatifs et sociaux concrets permettant d'élaborer un programme approprié, de recenser et de recruter les groupes cibles les plus adaptés, de mettre en place un processus d'évaluation adéquat et d'assurer un suivi cohérent.
3. La définition des compétences développées et des résultats de l'apprentissage pour les participants. Les activités de formation gérées par le Service jeunesse ou en coopération avec celui-ci doivent porter sur un



ensemble précis de compétences, implicites ou explicites (connaissances, savoir-faire, attitudes et valeurs) qui doivent être examinées et développées avec et par les participants.

4. L'adéquation avec le programme et les priorités du Conseil de l'Europe. Les activités, notamment lorsqu'elles reposent sur des appels ouverts à la participation, constituent un moyen de faire connaître les priorités et le programme d'action du Conseil de l'Europe en vue de les rendre accessibles à ses groupes cibles. C'est manifestement la façon dont le Conseil de l'Europe poursuit ses objectifs annuels et à long terme dans le secteur jeunesse.
5. Un processus préparatoire approprié et mené en temps utile. La réussite d'une activité dépend, en grande partie, de son processus préparatoire qui doit être mené minutieusement et en temps utile et doit prendre en compte tous les aspects majeurs de l'activité. C'est notamment vrai des activités dotées d'une dimension interculturelle et visant tout particulièrement le développement d'une culture de communication et de coopération.
6. Une équipe de formateurs compétente. Toute offre éducative devrait se fonder sur des équipes multiculturelles de formateurs et d'animateurs, ayant des rôles et des compétences complémentaires, recrutés dans le cadre d'un processus transparent et tenus de rendre compte à toutes les parties prenantes.
7. Une approche intégrée de l'apprentissage interculturel. L'apprentissage interculturel est l'un des fondements de la philosophie et de la pratique éducatives du secteur jeunesse. Dans la mise en œuvre des activités d'éducation et de formation, l'apprentissage interculturel doit faire partie du programme officiel et inspirer la méthodologie d'ensemble des activités.
8. Un recrutement et une sélection appropriés des participants. La sélection et le recrutement des participants devraient répondre aux principes de transparence et d'objectivité et assurer l'égalité des chances de tous les candidats.
9. Une application cohérente des principes et des approches de l'éducation non formelle. Toutes les activités devraient respecter et renforcer les principes pédagogiques de l'éducation non formelle communément admis, s'agissant notamment de centrer la formation sur les participants, de l'orienter vers l'action et de la fonder sur des valeurs.
10. Une documentation suffisante, accessible et à jour. Des documents d'information doivent être diffusés sur toutes les activités, et en particulier sur leurs résultats. La documentation est un moyen de garantir le suivi des



activités par les participants et leur effet synergique sur d'autres activités et organisations.

11. Un processus d'évaluation approfondi et ouvert. Une évaluation appropriée est essentielle pour garantir notamment le bilan des résultats, l'évaluation de la qualité du processus d'apprentissage et les suites à donner.
12. Un cadre et des conditions de travail optimaux en termes de structure. Le cadre et les conditions de travail dans lesquels se déroulent les activités jouent un rôle essentiel dans leur succès. En principe, pourtant, le succès d'une activité ne devrait jamais être déterminé par les équipements et les conditions de travail.
13. Un soutien institutionnel approprié. Chaque activité devrait bénéficier du soutien administratif et institutionnel et de la reconnaissance de l'Organisation.
14. La visibilité, l'innovation et la recherche. La visibilité est la reconnaissance de la valeur des activités, la condition de leur viabilité et le reflet des efforts de transparence de l'Organisation. L'innovation et la recherche garantissent le développement de la qualité et constituent une réponse adéquate aux besoins d'une société et d'un secteur jeunesse en évolution constante.

-----> **2^e Symposium consacré à l'éducation et l'apprentissage non formels (2011)**

Le symposium de 2011 intitulé «Reconnaissance du travail de jeunesse et apprentissage non-formel» a réuni, lui aussi, des représentants de tout le secteur jeunesse et – en exploitant le succès du forum précédent, le travail analytique associé à l'élaboration de critères descriptifs, ainsi que les stratégies décrites dans le document *Pathways 2.0* – a tenté de discerner un terrain commun pour une stratégie coordonnée à moyen et long terme vers la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel en Europe.

Les participants ont produit une déclaration visant à lancer un nouveau processus politique européen commun vers la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel dit Processus de Strasbourg. Ce processus a été engagé dans le cadre de débats et d'une réflexion sur la situation et les défis actuels en matière de reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel, une compréhension commune des étapes ayant mené au symposium et une vision partagée de ce qu'il conviendrait de réaliser à moyen et à long terme.

Nombre de participants ont estimé que ce processus aurait dû être engagé depuis longtemps. C'est le cas notamment de l'auteur de l'ouvrage intitulé *Une*



étude sur les liens entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle qui observait ceci en 2003: « C'est la première fois dans l'histoire de l'éducation en Europe que l'éducation non formelle passe d'une place marginale pour l'avenir de la jeune génération à une place centrale dans l'apprentissage, l'activité la plus importante des êtres humains actuellement. L'application de l'éducation non formelle à un public beaucoup plus large que les adultes, qui l'utilisaient essentiellement pour compenser l'éducation qu'ils n'avaient pas eue, ne doit pas être confondue avec une mesure bien intentionnée de plus dans le domaine des politiques sociales et en faveur la jeunesse. Elle doit en effet être comprise dans le cadre d'une évolution qui modifie totalement la notion d'apprentissage comme activité humaine et d'éducation comme son organisation au sein de la société. Ces changements sont irréversibles et doivent donc être rigoureusement analysés afin de préparer des politiques éducatives valables pour l'avenir » (Du Bois-Raymond, 2003, p. 7).

La déclaration du symposium s'adresse: aux institutions européennes; aux ministères responsables de la jeunesse et de l'éducation; aux structures compétentes en matière de travail avec les jeunes aux niveaux national, régional et local; aux organisations de jeunesse; aux personnes travaillant sur le terrain avec les jeunes; aux jeunes eux-mêmes; aux enseignants et aux chercheurs. Elle identifie huit défis:

1. Efforts en vue de mieux faire comprendre le concept de travail de jeunesse et d'apprentissage ou d'éducation non-formels.
2. Préservation d'un équilibre entre les différents niveaux de reconnaissance.
3. Action afin d'éviter le risque de formaliser l'apprentissage/éducation non formel.
4. Assurance de la qualité dans le travail de jeunesse et dans l'apprentissage/éducation non formels.
5. Maintien et renforcement de la diversité.
6. Acquisition de connaissances.
7. Dépendance à l'égard d'autres secteurs.
8. Création de partenariats.

Pour répondre à ces défis, sept recommandations ont été formulées de manière à encadrer et à orienter les stratégies de reconnaissance et de validation de l'éducation non formelle dans le travail de jeunesse.

1. Engager un processus politique de reconnaissance et de validation. Le processus politique en faveur d'une reconnaissance et d'une validation plus



effectives du travail de jeunesse et de l'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse devrait être renforcé par une stratégie conjointe dite Processus de Strasbourg.

2. Mener une campagne de sensibilisation aux niveaux national, régional et local. Pour améliorer les chances globales des jeunes d'assurer la visibilité des résultats de leur apprentissage dans le secteur concerné, il conviendrait de lancer un débat au niveau de l'Europe sur les moyens de mieux faire reconnaître l'apprentissage non formel dans le secteur jeunesse et de refléter ces progrès aux niveaux national, régional et, surtout, local.



3. Assurer la visibilité de l'apprentissage non formel. Les organisations de jeunesse et les autres structures de jeunesse devraient assurer la visibilité de l'apprentissage dispensé dans le cadre de leurs programmes. Pour accroître la confiance et la crédibilité, le secteur jeunesse devrait mettre l'accent sur les résultats et l'impact positif des activités pertinentes.
4. Prôner une approche holistique en matière d'éducation. L'apprentissage/éducation non formel doit être reconnu comme un processus conférant aux jeunes une chance d'accroître des compétences venant compléter celles acquises dans le cadre de l'éducation formelle.
5. Acquérir et dispenser un savoir. L'importance – en pratique et en théorie – sans cesse croissante accordée au travail de jeunesse et à l'éducation/apprentissage non formel dans ce secteur est essentielle au renforcement des capacités et à la reconnaissance des parties prenantes.
6. Renforcer le dialogue avec les instances en charge d'autres domaines de l'éducation. Le travail de jeunesse ayant sa place dans l'apprentissage tout au long de la vie, le dialogue avec les autres secteurs de l'éducation devrait être renforcé. Ce partenariat devrait être instauré entre les différents fournisseurs de services d'éducation et assurer la mobilité d'apprentissage d'un secteur à l'autre.
7. Nouer des alliances au-delà de la sphère de l'éducation. Des partenariats stratégiques, ainsi que des canaux de communication plus efficaces, devraient être formés afin d'accroître la coopération et la cohérence entre le secteur jeunesse et les domaines (sociaux et autres) connexes.

Un programme d'action appuie les sept recommandations et précise que le Processus de Strasbourg – décrit comme un processus politique comparable au Processus de Bologne (lequel vise l'enseignement supérieur) – devrait se fonder sur des preuves et aborder les questions suivantes :

- faire de la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage/éducation non formel une priorité de la coopération européenne dans le secteur jeunesse, à la fois au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ;
- identifier les préoccupations qui devraient être au centre de la composante politique du processus ;
- commencer à élaborer un texte juridique en vue de son adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, texte qui reprendrait les grandes lignes du Processus de Strasbourg et inviterait les Etats membres de l'Organisation à encourager l'adoption de mesures spécifiques visant à reconnaître le travail de jeunesse et l'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse aux niveaux national, régional et local ;



- soutenir activement l'initiative visant à élaborer un texte juridique en partageant les expériences et en établissant des liens avec d'autres structures européennes compétentes telles que le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Comité européen économique et social ou le Comité des régions ;
- Elaborer un cadre européen conjoint pour la reconnaissance du travail de jeunesse et l'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse ;
- assurer la compatibilité des structures juridiques pertinentes en matière de travail de jeunesse et d'apprentissage/éducation non formel dans le secteur jeunesse, notamment en ce qui concerne les qualifications des éducateurs et l'accroissement de leur mobilité ;
- soutenir l'élaboration de politiques nationales et locales pour la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage/éducation non formel ;
- assurer le suivi du Processus de Strasbourg.

Le plan d'action prône également des activités conjointes visant à renforcer la coopération, notamment entre chercheurs, décideurs, éducateurs et partenaires sociaux – à la fois au sein et au-delà du secteur jeunesse –, ainsi qu'une campagne de promotion européenne prévoyant notamment l'organisation d'une année européenne de la reconnaissance de l'apprentissage/éducation non formel : une initiative qui nous promet à tous des moments palpitants.

Helmut Fennes

-----> **Bibliographie**

(Les références suivies d'un astérisque sont disponibles en anglais seulement.)

Buldioski, G., Grimaldi, C., Mitter, S., Titley, G., Wagner, G. (2002). *Les principes essentiels de la formation*. «T-Kits», n° 6. Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe. http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/6/Tkit_6_FR.

Chisholm, L. (2001). Towards a revitalisation of non-formal learning for a changing Europe. Report of the Council of Europe Youth Directorate Symposium on Non-Formal Education. Strasbourg, 13-15 octobre 2000 (*).

Chisholm, L. (2006). «AT The End is the beginning», *Advanced Training of Trainers in Europe (ATTE)*, vol. 2. External Evaluation. Strasbourg: Council of Europe. www.youth-partnership.net/export/sites/default/youth-partnership/documents/Publications/Training/ATTE_vol2_external_evaluation.pdf (*).



Chisholm, L. (2008). « Re-contextualizing Learning in Second Modernity », in Bendit, R., Hahn-Bleibtreu, M. (eds), *Youth and the future. Processes of social inclusion and patterns of vulnerability in a globalised world*. Leverkusen Opladen : Verlag Barbara Budrich (*).

Chisholm, L., Hoskins, B. et al. (2005). *Trading up. Potential and performance in non-formal learning*. Strasbourg : Council of Europe Publishing. http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/Research/2005_trading_up_NFL_coepub.pdf (*).

Colley, H., Hodkinson, P., Malcolm, J. (2002). *Non-formal learning: mapping the conceptual terrain*. A consultation report. University of Leeds. Lifelong Learning Institute. www.infed.org/archives/e-texts/colley_informal_learning.htm (*).

Colley, H., Hodkinson, P., Malcolm, J. (2003). *Informality and formality in learning: a report for the Learning and Skills Research Centre*. Londres : Learning and Skills Research Centre. www.lseducation.org.uk/user/order.aspx?code=031492&src=xoweb (*).

Conseil de l'Europe (2001). Symposium on non-formal education, Strasbourg (EYC), 13-15 October 2000. Report. Strasbourg : Council of Europe (*).

Conseil de l'Europe (2003). Recommandation Rec(2003)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes (adoptée par le Comité des Ministres, le 30 avril 2003, lors de la 838^e réunion des Délégués des Ministres). <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=Rec%282003%298&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>.

Conseil de l'Europe, Direction de la jeunesse et du sport (2007). *Mini-compendium de l'éducation non formelle*. Strasbourg, avril. www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Portfolio/Compendium_NFE_fr.pdf

Conseil de l'Europe (2010). Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec%282010%297&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>

Conseil de l'Union européenne (2004). « Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, sur des principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles ». http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/validation2004_fr.pdf



Conseil de l'Union européenne (2006). Résolution du Conseil et des représentants des Etats membres, réunis autour de la question de la reconnaissance de l'éducation non formelle et informelle dans le domaine de la jeunesse. http://youth-partnership.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Recognition/c_16820060720en00010003.pdf.

Du Bois-Reymond, M. (2003). Etude sur les liens entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Strasbourg: Conseil de l'Europe. www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Documents/2003_links_formal_NFE_fr.pdf.

Eberhard, L. (2002). *Le Conseil de l'Europe et la jeunesse – trente années d'expérience*. Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe. www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/2002_CoE_Youth_30_years_experience_fr.pdf.

European Youth Forum (2000). «Staying alive. The non-formal learning domain in Europe». Bruxelles, 21 octobre (*).

European Youth Forum (2003). «Policy paper on youth organisations as non-formal educators – recognising our role». Rome, 22 novembre (*).

European Youth Forum (2005). «Policy paper on recognition of non-formal education: confirming the real competencies of young people in the knowledge society». Bruxelles, 12 novembre (*).

European Youth Forum (2008). «Policy paper on non-formal education: a framework for indicating and assuring quality». Castelldefels (Espagne), 3 mai (*).

European Youth Forum (2008). «The sunshine report on non-formal education». Bruxelles (*).

Fennes, H., Otten, H. (2008). *Quality in non-formal education and training in the field of European youth work*. www.salto-youth.net/download/1615/TrainingQualityandCompetenceStudy.pdf (*).

Gillert, A., Haji-Kella, M., Jesus Cascao Guedes, M. de, Raykova, A., Schachinger, C., Taylor, M. (2000). *L'apprentissage interculturel*, «T-Kits», n° 4. Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe. http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/4/Tkit_4_FR.

Hoskins, B. (2004). «The Youth Sector and Non-formal Education/Learning: working to make lifelong learning a reality and contributing to the Third Sector». Research Seminar, 28-30 April, European Youth Centre. Report. (Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth, Ed.). <http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/>



documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Youth_Work/Research/2004_non_formal_learning_report.pdf (*).

Komp, K. (2005). *Synthesis report of the literature reviews on the economic dimension and value of youth non-formal learning*. Francfort : Institute for Social Work and Social Education (*).

Krezios, A., Ambrozy, M. (2010). *Here2stay – a handbook on non-formal learning and its social recognition*. Thessalonique : Kids in Action (*).

Ohana, Y., Rothemund, A. (eds) (2008). *Eggs in a pan. speeches, Writings and Reflections by Peter Lauritzen*. Strasbourg : Council of Europe Publishing (*).

Partnership between the Council of Europe and the European Union (2004). *Pathways towards validation and recognition of education, training & learning in the youth field*. http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Education_Training_Learning/Policy/Pathways_towards_validati.pdf (*).

Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth (2011a). *Symposium on recognition of youth work and non-formal learning. Concept paper*. http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/Youth_work_non-formal_learning/Symposium_on_recognition_/Symposium_Concept_paper_FINAL.pdf (*).

Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth (2011b). *Symposium on recognition of youth work and non-formal learning. Statement and plan of action by participants* (*).

Partnership between the Council of Europe and the European Commission in the field of Youth (2011c). *Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/ education and of youth work in Europe*. http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCYP/Youth_Policy/docs/Youth_Work/Policy/Pathways_II_towards_recognition_of_non-formal_learning_Jan_2011.pdf (*).

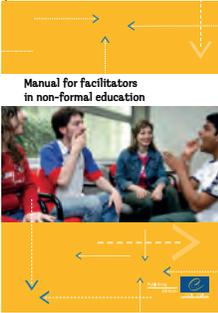
Sahlberg, P. (1999). *Bridges for learning – non-formal education in Europe*. Bruxelles : European Youth Forum (*).

Siurala, L. (2008). *The variety and differences amongst the concepts of non-formal education*. Vilnius, 16 avril (*).

Taylor, M. (ed) (2007). *Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe. www.coe.int/t/dg4/youth/Resources/Portfolio/Portfolio_fr.asp



-----> **Publications**



Manual for facilitators in non-formal education



Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse



